

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 4 mars 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.566
V/Réf. : 5351-1

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Nous souhaiterions avoir accès aux informations suivantes :

- Quels sont les membres composant le groupe spécial d'intervention ?
- Quel est le contenu de la lettre de mission ou de mandat qui encadre le travail de ce groupe? » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc